

# Le rôle de l'abbaye de Balerne dans les débuts de Bonmont

Autor(en): **Chauvin, Benoît**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **82 (1988)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130193>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BENOÎT CHAUVIN

## LE RÔLE DE L'ABBAYE DE BALERNE DANS LES DÉBUTS DE BONMONT

L'histoire des relations entre monastères de l'Ordre de Cîteaux de part et d'autre du Jura au Moyen Age, elle aussi, reste à écrire. Le bilan actuel des rares recherches entreprises sur ce thème se borne en effet à de modestes résultats sur quelques points bien précis. Les deux journées de table ronde qui ont eu lieu à Lausanne les 14 et 15 avril 1988 entre médiévistes suisses et français ont constitué une bonne occasion d'en aborder deux autres. Ainsi a-t-on pu découvrir certains des aspects concrets que supposait la paternité de Cherlieu sur les fondations d'Hauterive et d'Hautcrêt<sup>1</sup>. Il nous a semblé d'autre part intéressant de tenter d'éclairer les rapports encore bien obscurs entre Balerne et Bonmont. Quel fut le rôle joué par l'abbaye franc-comtoise dans les débuts de son éphémère filiale vaudoise?

A vrai dire, la question n'est pas entièrement nouvelle. Sans remonter plus avant, il suffit d'ouvrir le fameux Janaushek qui, dès 1877, y consacra l'essentiel de sa notice critique sur les commencements de Bonmont pour y lire :

«*Boni-Montis* abbatia, ... ante anno 1123..., orta est; *Balernae*, quum sub regula Sancti Benedicti militaret, subjecta post ea *Clarem-Vallem* matrem ab eaque Nonae Julii 1131 novae legis magistros est nacta..., quam a Balerna liberationem et in fidem matris Claravallensis receptionem Innocentius II XIII Calendae Martii 1132 confirmaret.»<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ernst Tresp, *Wie gründet man ein Zisterzienserkloster? Die Anfänge der Abteien Hauterive und Hautcrêt*, siehe oben S. 115–141.

<sup>2</sup> Leopold Janaushek, *Origines cistercienses*. Vienne 1877, 20, n° XLV.

Il est dit ici plus et mieux que sous les plumes de tous les auteurs antérieurs et postérieurs qui ont abordé ce sujet: les uns ignorent généralement Balerne, les autres en tirent des conclusions hâtives, faute d'avoir su prolonger la piste ouverte par ces lignes <sup>3</sup>. Et surtout faute d'avoir pu le faire, ajouterions-nous volontiers, en raison de la frontière moderne courant sur les crêtes du Jura; de fait, pour retrouver le maillon supplémentaire annoncé par Janaushek, il fallait franchir... la douane intellectuelle et chercher dans le chartrier français de Balerne.

L'original de la bulle d'Innocent II étant perdu, voici in extenso le passage clef, tel que le livrent les deux copies tardives du cartulaire disparu de cette abbaye:

«Et quoniam fratres Bonimontis quietorem vitam eligentes secundum Cisterciensium fratrum regulam vivere decreverunt, statuimus ut quemadmodum in nostra presencia factum est, a vestro monasterio Balernensi Bonimontis coenobium quod antea vobis subjectum fuerat, sit de cetero emancipatum, et abbati ac monasterio Clarevallensi, tam locus ipse quam fratres inibi Domino famulentes sint subjecti. Hoc tantum rationis intuitu, ut pro istius modi emancipatione, quinque solidos gebennensis monetae monasterio vestro singulis annis persolvant.» <sup>4</sup>

Voilà donc bien le type même de texte qui, tout en livrant de précieuses informations, suscite presque autant d'interrogations. Quatre points peuvent être considérés comme acquis: 1) Désireux de vivre une vie plus sereine, les moines de Bonmont ont choisi de suivre la règle [bénédictine selon les usages] des frères de Cîteaux, [et ont entrepris en ce sens une démarche auprès du souverain pontife] 2) qui, par une bulle donnée à Lyon le 17 février 1132, décide d'émanciper leur monastère de la dépendance de Balerne auquel il avait été soumis, 3) et de le placer avec toute sa communauté sous la paternité de l'abbé et de l'abbaye de

<sup>3</sup> Contentons-nous de citer le dernier en date, François Bucher, *Notre-Dame de Bonmont und die ersten Zistercienserabteien der Schweiz*. Bern 1957 qui, p. 20, note 7, estime avec raison que tous les auteurs qui se sont penchés avant lui sur les origines de Bonmont n'ont pas suffisamment senti l'importance du lien avec Balerne, lien dans lequel lui-même, à la suite de Cottineau, ne voit qu'une simple filiation originelle. David Chausson, *La naissance de Bonmont et son entrée dans l'Ordre cistercien*, in: *Pro Bono Monte*, 1987, 10-13, ouvre d'utiles pistes.

<sup>4</sup> Copie Chifflet, vers 1660, Bibl. château Montmirey-la-Ville, ms. 7201, fol. 41v<sup>o</sup>-42v<sup>o</sup>; copie Baverel, fin XVIII<sup>e</sup> s., Bibl. mun. Besançon, ms. 38, fol. 38v<sup>o</sup>-39v<sup>o</sup>. - Jaffé-Löwenfeld, *Regesta Pontificum...*, n<sup>o</sup> 7545.

Clairvaux, 4) avec cependant le paiement de cinq sous genevois annuels de compensation au profit de Balerne.

Les questions laissées en suspens, et auxquelles il appartient présentement de tenter de répondre, tournent autour de deux idées: 1) de quelle nature et de quand date ce lien de dépendance de Bonmont vis-à-vis de Balerne? 2) pourquoi cette émancipation officielle intervient-elle sept mois *après* l'adhésion de l'abbaye à la réforme cistercienne fixée au 7 juillet 1131, et quatre années avant que Balerne devienne à son tour cistercienne, le 31 mai 1136?

Il ne fait aucun doute, en réalité, que les réponses à donner à ces deux interrogations sont à chercher dans deux problèmes plus vastes: celui de l'extension puis de la dislocation de la fragile congrégation de Molesme de part et d'autre du Jura avant 1125, et celui de l'attitude de ces maisons face au rayonnement grandissant de l'Ordre cistercien après cette date.

\*

Pourquoi et depuis quand l'abbaye de Bonmont fut-elle dans la dépendance de celle de Balerne? C'est poser là la question des deux communautés connues soumises à ce statut, celle de Migette-Buillon (?) et celle de Bonmont. Il importe d'exposer d'abord brièvement les données disponibles sur la première pour pouvoir, ensuite, à partir de leurs ressemblances et de leurs différences, mieux cerner la seconde.

Même s'il pose aussi plusieurs problèmes encore non résolus, le cas de Migette présente deux aspects, l'un, masculin, assez bien étayé par trois types de documents, l'autre, féminin, plus hypothétique.

Une longue charte du fonds de Buillon émanant d'Anséri, archevêque de Besançon, et datée de 1123 fournit d'étonnantes précisions sur les débuts de Migette<sup>5</sup>. On y apprend qu'un moine itinérant – *monachus peregrinus* – du nom de Thierry s'était fixé dans une vallée boisée du Jura, à Migette, en compagnie d'un prêtre de l'Eglise de Besançon appelé Vilain et d'autres personnes; qu'ils y avaient construit une chapelle en bois bientôt consa-

<sup>5</sup> Migette, commune Crouzet-Migette, canton Amancey, département Doubs.

créée par l'archevêque qui avait investi le prêtre du bâton pastoral; mais que peu après, souhaitant mener une vie solitaire mieux réglée, Vilain avait remis entre les mains d'Anséri l'investiture qu'il avait reçue, avec requête de la céder au très cher Aymon, abbé du monastère voisin de Balerne, ce qui fut fait officiellement par ce document <sup>6</sup>.

Trois bulles pontificales successives immédiatement postérieures – de Calixte II le 2 novembre 1124 <sup>7</sup>, d'Honorius II le 19 février 1129 <sup>8</sup> et celle déjà citée d'Innocent II le 17 février 1132 – confirment effectivement à Balerne la possession de cette «chapelle de Migette que l'abbaye détenait à la suite de la concession de l'archevêque Anséri».

Enfin, une longue pancarte composite non datée, dont les copies connues sont tirées de ce même fonds d'archives, dite par ailleurs «petit cartulaire de Buillon» et que nous avons publiée récemment <sup>9</sup>, résume trente-deux (26 + 6) actes de donations de biens divers, notamment dans les environs de Migette et de Sainte-Anne <sup>10</sup>: une est consentie aux seuls moines de Migette, huit à la fois à ceux de Migette et de Balerne, neuf à Balerne uniquement, une à Balerne et Buillon ensemble, une autre à Balerne mais «ad usum Bullionis» et le reste à Buillon seulement; par conséquent, sans que jamais Migette et Buillon ne soient bénéficiaires conjointement.

Bien que l'ensemble de cette affaire nécessite assurément une enquête approfondie, et même si cette hypothèse n'a jamais été émise à ce jour par aucun historien comtois, il paraît bien que l'on dispose là d'arguments suffisants pour voir dans la petite communauté de Migette le noyau qui, une fois transféré sur les bords de la Loue, donna naissance à l'abbaye de Buillon <sup>11</sup>, officiellement fondée et agrégée à l'ordre cistercien en 1136, en même

<sup>6</sup> Bibl. mun. Besançon, coll. Droz, ms. 74, fol. 160 + 2r<sup>o</sup>–3r<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Jaffé-Löwenfeld, op. cit., n<sup>o</sup> 7170. – Ulysse Robert, Bullaire du pape Calixte II. Paris 1891, II, 347–348, n<sup>o</sup> 514.

<sup>8</sup> Jaffé-Löwenfeld, op. cit., n<sup>o</sup> 7384. – Wilhelm Wiederhold, Papsturkunden in Frankreich, I, Franche-Comté. Berlin 1906, 28–29, n<sup>o</sup> 8.

<sup>9</sup> Benoît Chauvin, Le pseudo petit cartulaire de l'abbaye de Buillon, in *Mélanges, Anselme Dimier, II, Histoire cistercienne*, 4, Abbayes, art. n<sup>o</sup> 179, 547–590.

<sup>10</sup> Sainte-Anne, commune, canton Amancey, département Doubs; village contigu à celui de Crouzet-Migette.

<sup>11</sup> Buillon, commune Chenecey-Buillon, canton Quingey, département Doubs.

temps que sa maison mère. En constatant au surplus que dès 1143 au moins <sup>12</sup>, la chapelle de Migette a définitivement disparu de toutes les confirmations temporelles pontificales et archiépiscopales en faveur de Balerne.

Il faut attendre ensuite 1159 pour voir réapparaître Migette dans un document authentique: le 27 février de cette année-là, le pape Adrien IV en confirme la propriété à l'abbaye de Buillon justement avec le statut de simple grange attesté à plusieurs reprises par la suite <sup>13</sup>. On ne dispose d'aucun texte permettant de connaître avec exactitude le destin de Migette entre 1136, date du probable transfert de la communauté masculine à Buillon, et 1159, première preuve de sa transformation en grange.

C'est durant ce délai que nous supposons l'installation provisoire d'une communauté féminine à Migette. On sait que très nombreuses furent les abbayes cisterciennes confrontées au problème suscité par les épouses des hommes mariés désireux d'entrer dans l'ordre. Ainsi lit-on, avec un certain étonnement, dans la pancarte susdite que les frères de Chenecey consentirent une donation «Balernensi monasterio, ubi mater sorum Agnes monacha erat» <sup>14</sup>. Quelques auteurs n'hésitent pas d'autre part à écrire, sans toutefois citer leurs sources, que Burchard, premier abbé cistercien de Balerne entre 1136 et 1158, aurait dirigé «des femmes retirées dans le désert de Migette» <sup>15</sup>. On sait enfin que ce même Burchard et ses religieux remirent une terre à l'abbaye de moniales cisterciennes fondée à Ounans peu avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, à proximité du monastère de Rosières, dans l'avant-plaine jurassienne <sup>16</sup>. De là à voir dans la création d'Ounans la solution définitive apportée par les trois abbayes de Rosières, Balerne et Buillon au problème féminin évoqué ci-dessus, il n'y a qu'un pas, que rien néanmoins permet actuellement de franchir.

Mais restons-en là avec Migette. Les éléments exposés suffisent pour la comparaison proposée avec Bonmont, seconde commu-

<sup>12</sup> Wiederhold, op. cit., 48–49, n° 41.

<sup>13</sup> Ibidem, 90–91, n° 46.

<sup>14</sup> Chauvin, op. cit., 553 et 570.

<sup>15</sup> Par exemple B. Gaspard, Histoire de Gigny, de sa noble et royale abbaye et de saint Taurin. Lons-le-Saunier 1943, 327.

<sup>16</sup> Bibl. mun. Besançon, ms. 1467, fol. 34.

nauté monastique à avoir dépendu de Balerne et dont il faut maintenant envisager le cas.

Les sources diplomatiques susceptibles d'éclairer les relations entre Balerne et Bonmont sont extrêmement rares et décevantes dans leurs fonds d'archives respectifs. C'est tout juste si l'on peut relever quelques menus indices dont l'interprétation est des plus problématique.

Dans le chartrier disponible de Balerne<sup>17</sup> – que nous fréquentons pourtant depuis plus de vingt ans – rien ne permet de prouver comme pour Migette un lien de paternité fermement établi sur Bonmont: aucune donation destinée à soutenir les débuts d'une éventuelle abbaye fille, aucune mention de dépendance dans les bulles pontificales accordées à Balerne avant 1132. Certes, on trouve bien l'abbé de Romont intervenant comme médiateur ou comme témoin dans les affaires de Balerne dans une demi-douzaine de chartes de la fin du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>, mais sans qu'il y ait là la moindre originalité par rapport à d'autres abbés de monastères aussi proches, parfois même plus souvent présents que celui de Bonmont.

En cherchant bien, on peut cependant verser un modeste élément au dossier. En 1268, le chapitre général de l'ordre délégua deux abbés voisins pour régler le conflit qui opposait alors Balerne à Bonmont et Buillon<sup>19</sup>. L'association dans une même querelle de ces trois abbayes n'est probablement pas fortuite. Et lorsqu'on sait les difficultés financières de Balerne à cette époque, l'hypothèse d'un conflit pécuniaire entre elles et leur maison mère, passée ou présente, vient aussitôt à l'esprit<sup>20</sup>. L'on songe naturellement à la redevance de cinq sous genevois que le pape

<sup>17</sup> Arch. dép. Jura, sous-série 16 H. – Arch. dép. Doubs, sous-série 54 H, outre les copies précitées du cartulaire de Balerne.

<sup>18</sup> En 1187 par exemple, devant la porte de son monastère, Jean, abbé de Bonmont, notifie la fin de la querelle entre Balerne et Etienne de Chésereux au sujet de la grange de Loulle. Benoît Chauvin, *La grange d'Els, dépendance de l'abbaye cistercienne de Balerne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, in: Actes du 99<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Besançon 1974. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, II, Paris 1977, 99–112.

<sup>19</sup> Joseph Canivez, *Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis...*, III, 68, année 1268, n° 68.

<sup>20</sup> Benoît Chauvin, *Les décisions du Chapitre général de l'Ordre cistercien concernant l'abbaye de Balerne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, in: *Cîteaux, commentarii cistercienses*, 23 (1972), 160–170.

Innocent II avait imposée annuellement à Bonmont au profit de Balerne pour prix de son émancipation en 1132.

C'est tout: le bilan est maigre. Il en va de même, semble-t-il, dans le fonds mutilé de Bonmont. Il est vrai que les documents postérieurs à l'an 1200 n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une étude vraiment complète toujours susceptible de livrer quelque renseignement sur la question. Mais les deux douzaines de chartes du XII<sup>e</sup> siècle parvenues jusqu'à nous, actuellement en cours de publication <sup>21</sup>, ne fournissent pas la moindre preuve ni le moindre indice d'une quelconque filiation vis-à-vis de Balerne: pas même une seule mention d'abbé, de prieur ou de cellérier de Balerne appelés comme témoins au bas d'un texte. En l'état actuel des recherches, le bilan est cette fois-ci absolument nul. Même à tenir compte d'une large dispersion des archives de Bonmont, il y a là une réalité somme toute assez convergente avec ce qui a été constaté dans le chartrier de Balerne.

Plusieurs faits invitent toutefois l'historien à diriger ses investigations vers une direction bien différente. Trois documents, parmi les plus anciens conservés, prouvent la présence à Bonmont des abbés... d'Aulps et d'Hautecombe. Entre 1123 et 1131, c'est «per manum Guarini abbatis Alpensis» associé à son prieur Guillaume qu'est donnée à Bonmont par Gaucher de Divonne une châtaigneraie appelée *Presteria*, en l'absence apparente de l'abbé Moyse <sup>22</sup>. Et c'est encore un «frère Garin», peut-être le même, et encore en l'absence de l'abbé Moyse, qui reçoit pour Bonmont avant 1138 d'Albert de Begnins une vigne à Céligny <sup>23</sup>. Enfin, à une date comprise entre 1120 et 1135, l'abbé Moyse étant cette fois présent, Humbert de Grammont, évêque de Genève, donne à Bonmont sa terre du Bossey au témoignage de *Wichardus* – *sic*, erreur de transcription pour *Vivianus*? – abbé d'Hautecombe <sup>24</sup>. Peut-être ne faut-il voir là que des concours de circonstances. Mais, associées à divers autres indices mineurs, comme par exemple le rôle de bienfaiteur de la famille de *Rovereia* dont on sait les largesses à l'égard de l'abbaye d'Aulps, ces données laissent penser qu'existaient pour le moins des relations plus étroites

<sup>21</sup> Par David Chausson, mémoire, Université de Lausanne.

<sup>22</sup> Arch. canton Vaud, IB 265 I/1.

<sup>23</sup> Arch. canton Vaud, C VIIIa 1.

<sup>24</sup> Arch. canton Vaud, C VIIIa 6.



entre Bonmont et Aulps/Hautecombe d'une part qu'entre Bonmont et Balerne de l'autre. Pour l'heure, il n'est pas possible de dépasser ces simples constatations.

Dans ces conditions, les conclusions à tirer de ces modestes renseignements se doivent de rester des plus prudentes. Le lien de Bonmont vis-à-vis de Balerne rompu en février 1132 par Innocent II a certainement bel et bien existé, même si pratiquement rien ne le confirme formellement par ailleurs. Mais il semble s'être agi d'une dépendance presque occasionnelle, en tout cas franchement différente de celle ayant assujetti Migette-Buillon à Balerne, largement confirmée et maintenue pendant des siècles, comme il est de règle chez les cisterciens entre une abbaye mère et une maison fille plus ou moins sortie de son sein. Ce qui revient alors à poser le problème des origines de Bonmont.

L'unique certitude en ce domaine est géographique. Située au pied du col de Saint-Cergue, du côté oriental du Jura, l'abbaye est à mi-chemin entre Aulps et Balerne que l'on sait être nées toutes les deux de Molesme, la première comme fille avant 1096/97<sup>25</sup>, la seconde comme petite-fille avant 1110<sup>26</sup>. Une journée de marche à travers la montagne sépare Bonmont de Balerne et une autre suffisait, une fois traversé le lac Léman, pour rejoindre Aulps, en Chablais. Nul doute que les relations devaient être très fréquentes entre ces trois communautés et, au-delà, celle de Cîteaux fondée par Robert de Molesme dès 1098, et plus loin encore vers le nord-ouest, Molesme à laquelle toutes devaient leur fondation. Mais en l'absence de tout document probant, il est impossible de déterminer avec certitude et l'origine des premiers moines installés à Bonmont – par Aulps? par Balerne? et pourquoi pas les deux à la fois? – et l'existence d'un lien originel plutôt vis-à-vis de l'une que de l'autre. Tout au plus peut-on supposer avec davantage de probabilité une paternité d'Aulps sur Bonmont étant donné le rôle dominant assuré par l'abbaye alpine sur l'ensemble des autres maisons issues de Molesme dans la région. Et de fait, la présence simultanée signalée ci-dessus de l'abbé Guérin et de son prieur Guillaume, recevant ès qualités la châtaigneraie de *Presteria* en faveur de Bonmont, suggère assurément une telle filiation.

<sup>25</sup> Jacques Laurent, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme...* Paris 1911, 7–8, n° 4.

<sup>26</sup> *Ibidem*, 150–151, n° 158.

Signalons d'autre part, outre la naissance d'Aulps puis de Balerne, trois autres jalons montrant l'extension de la congrégation de Molesme outre-Jura: vers 1105, les deux prieurés de Blonay<sup>27</sup> et de Saint-Sulpice<sup>28</sup> sont créés directement par l'abbaye bourguignonne; peut-être dès 1101 ou 1109, et en tout cas avant 1121, c'est Cessens-Hautecombe qui est fondée par Aulps<sup>29</sup>. Aussi est-ce probablement vers ces années-là qu'il faut faire remonter les débuts de la communauté de Bonmont dont la première preuve en tant qu'abbaye constituée ne date, on le sait, que de 1123<sup>30</sup>.

Comme on le verra plus en détail ci-après, deux autres dates montrent le rapide effritement de cette petite congrégation: en 1120, Aulps s'affranchit de la tutelle de Molesme<sup>31</sup>, suivie en 1124 par Balerne<sup>32</sup>. Une fois Aulps sortie du giron de Molesme, le problème de ses maisons filles – Balerne, Cessens-Hautecombe et, probablement, Bonmont – s'est certainement posé. Aussi est-ce volontiers entre 1120 et 1124 que nous serions tenté de voir créée – par une décision de Molesme? – la paternité juridique de Balerne sur Bonmont, plutôt que d'envisager une paternité originelle, fruit d'une filiation de fait purement historique. La fragilité du lien Balerne-Bonmont et sa rapide rupture quelques années plus tard par le souverain pontife semblent aller plutôt en ce sens.

\*

La seconde question à laquelle il convient de tenter de répondre est de savoir pourquoi cette émancipation de Bonmont prononcée par Innocent II le 17 février 1132 suit – et ne précède pas comme on pourrait logiquement s'y attendre – l'adhésion de l'abbaye à l'Ordre de Cîteaux que les auteurs, à peu près unani-

<sup>27</sup> *Helvetia Sacra*, III/1, 438–451.

<sup>28</sup> *Ibidem*, 1471–1489.

<sup>29</sup> Romain Clair, *Les origines de l'abbaye d'Hautecombe*, in: *Mélanges Anselme Dimier*, II, *Histoire cistercienne*, 4, *Abbayes*, art. n° 182, 615–627.

<sup>30</sup> Voir note 22.

<sup>31</sup> Wiederhold, *op. cit.*, III, *Dauphiné, Savoyen, Lyonnais und Vivarais*, 13. – J.-F. Gonthier, *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps...*, in: *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, 28 (1905), n° 2.

<sup>32</sup> Voir note 7.

mes, fixent sept mois plus tôt, le 7 juillet 1131. C'est en fait aborder le problème plus vaste de la dislocation de la congrégation de Molesme de chaque côté du Jura avant 1125, face à l'attrait sans cesse croissant exercé par l'Ordre cistercien, l'abbaye de Clairvaux et la personnalité montante de saint Bernard à partir de ces années-là; en somme, le changement du rapport de force entre Molesme et Cîteaux, avec tout ce que cela sous-tend d'abord au plan spirituel et ensuite seulement au plan juridique.

La première phase chronologique de ce double mouvement fut celle de la désaffectation progressive vis-à-vis de Molesme de la plupart de ses filiales d'au delà du Jura. En affinant l'analyse, on peut cependant distinguer trois séries de cas dont les particularités sont apparemment révélatrices de cette évolution.

L'une est représentée par les deux petits prieurés de Blonay et de Saint-Sulpice dont les débuts et les destinées furent toujours étroitement liés. Pour ne s'être ni l'un ni l'autre jamais séparés de Molesme, contrairement aux autres maisons, ils constituent une exception à ce canevas général. A l'origine, on trouve pour tous les deux des donations de laïcs en faveur de Molesme: une terre proche de Blonay par Amédée de Blonay avant ou en 1105<sup>33</sup>, et, vers la même date, divers biens autour de Saint-Sulpice par la famille de Bex<sup>34</sup>. En 1105, Girolde de Faucigny, évêque de Lausanne, céda à Molesme l'église de Blonay<sup>35</sup> et celle de Saint-Sulpice<sup>36</sup>. En 1135 enfin – on remarquera cette date, – Guy de Maligny, évêque de Lausanne, confirma à l'abbaye bourguignonne la possession de ces deux églises<sup>37</sup>, à nouveau citées dans une bulle générale confirmative du temporel de Molesme par Eugène III en 1145<sup>38</sup>.

De ces éléments connus, on retiendra les points suivants. Ces deux maisons ne furent jamais des abbayes, mais n'eurent que le statut de prieurés, comme le prouve d'ailleurs l'un des dons de la famille de Bex consenti au témoignage de Hugues, prieur de

<sup>33</sup> Arch. dép. Côte-d'Or, 7 H 1619.

<sup>34</sup> Laurent, op. cit., 137–138, n° 140, 141 et 142; 147–148, n° 154.

<sup>35</sup> Voir note 33.

<sup>36</sup> Arch. dép. Côte-d'Or, 7 H 1615. – Laurent, op. cit., 196, n° 215.

<sup>37</sup> Arch. dép. Côte-d'Or, 7 H 1615.

<sup>38</sup> Laurent, op. cit., 355–358, n° 284. – Jaffé-Löwenfeld, n° 8792.

Saint-Sulpice <sup>39</sup>. La cession d'églises préexistantes permet d'autre part de les assimiler à des prieurés cures desservis par un tout petit nombre de religieux. De plus, malgré la présence de Guy, abbé d'Aulps, à l'une des donations originelles, et même s'il est plausible de concevoir leur organisation *de facto* à partir de l'abbaye savoyarde <sup>40</sup>, ces deux prieurés ne paraissent jamais lui avoir été soumis *de jure* et être au contraire toujours restés soumis directement à Molesme. Dès lors, il est aisé de comprendre pourquoi ni Blonay ni Saint-Sulpice, maisons d'essence pleinement bénédictine et somme toute mineures, ne se séparèrent pas de Molesme.

Les deux cas d'Aulps et de Balerne présentent des données exactement contraires. Ni l'une ni l'autre n'eurent pour origine une quelconque donation laïque. On sait qu'Aulps naquit du départ de Molesme vers 1093/94 des deux moines Guy et Guérin et qu'en 1096/97 elle fut érigée au rang d'abbaye fille <sup>41</sup>. Quant à Balerne, fondée dès le début du XII<sup>e</sup> siècle <sup>42</sup>, devenue bientôt abbaye, elle fut soumise dès 1110 à la paternité d'Aulps par un texte dit «*Concordia Molismensis*» connu pour présenter certaines clauses et plusieurs formules que l'on retrouvera plus tard dans la Charte de charité cistercienne <sup>43</sup>. On notera ensuite que ni Aulps ni Balerne ne furent créées à partir d'églises déjà constituées. Enfin, ces deux communautés rompirent assez rapidement les liens qui les unissaient à Molesme: dès 1103, Aulps obtint de Pascal II l'autorisation d'élire librement son abbé <sup>44</sup>, et Calixte II l'affranchit totalement le 28 avril 1120 <sup>45</sup>. De son côté, Balerne obtint du même pape son indépendance vis-à-vis de toute autre abbaye par une bulle du 20 novembre 1124 dans laquelle le désir de suivre les coutumes cisterciennes est déjà exprimé <sup>46</sup>. Molesme

<sup>39</sup> Laurent, op. cit., 138, n° 141.

<sup>40</sup> *Helvetia Sacra*, III/1, 1471–1472.

<sup>41</sup> Voir note 25.

<sup>42</sup> Benoît Chauvin, La fondation de l'abbaye de Balerne, in: *Travaux... de la Société d'émulation du Jura*, 1965–1969, 227–264; article qui date déjà et serait à revoir, préciser et compléter sur divers points.

<sup>43</sup> Jean de la Croix Bouton et Jean-Baptiste Van Damme, *Les plus anciens textes de Cîteaux*. Achel 1974, 130–131.

<sup>44</sup> Gonthier, op. cit., n° 1.

<sup>45</sup> Voir note 31.

<sup>46</sup> Voir note 7.

perdait ainsi les deux maisons majeures et de nature précistercienne de sa congrégation dans les Alpes et le Jura.

Troisième cas de figure avec Hautecombe et Bonmont qui présentent d'autres analogies. Un article récent a fait le point des connaissances acquises sur les débuts d'Hautecombe. D'après un récit anonyme du XV<sup>e</sup> siècle, des religieux sortis d'Aulps se seraient installés dans la combe de Cessens dès 1101 ; leur nombre aurait été de six en 1109, selon des sources aujourd'hui disparues. Il faut attendre ensuite 1121 pour entrer dans les certitudes : cette année-là, Guérin, abbé d'Aulps, reçut officiellement d'un certain Gauterin « la terre naguère appelée le Fornet... située... sur la montagne où se trouve le château de Cessens », donation confirmée en 1126 au profit cette fois-ci des « frères d'Hautecombe », preuve de l'affermissement de la petite communauté<sup>47</sup>. Pour Bonmont, contentons-nous de rappeler qu'on ignore l'origine des premiers religieux et la date de leur installation. Qu'il faut là aussi attendre 1123 pour voir apparaître la première preuve de l'existence d'une abbaye de plein exercice. Ce que l'on a vu précédemment permet de supposer que les premiers moines étaient venus d'Aulps ou/et de Balerne, sans doute une douzaine d'années plus tôt.

Versons au dossier deux renseignements supplémentaires que les historiens contemporains ne semblent pas avoir suffisamment pris en compte. Dans son *Histoire... de Genève*, Spon rapporte que Guy de Faucigny, évêque de Genève, très prodigue du patrimoine ecclésiastique, avait donné au comte de Genève Aymon, son frère utérin, l'investiture de nombreux biens parmi lesquels les deux monastères d'Hautecombe et de Bonmont<sup>48</sup>. Ce qui, après vérification du fondement de cette affirmation, permettrait de faire remonter l'existence de ces deux maisons avant 1120, année de son décès. Or au *Traité de Seyssel* de 1124, son successeur Humbert de Grammont fit abandonner par le comte Aymon les biens ecclésiastiques qu'il avait reçus de son frère<sup>49</sup>, au témoignage notamment de Guérin, abbé d'Aulps, personnalité locale certes, mais assurément intéressé à l'affaire si Hautecombe et Bonmont étaient effectivement en jeu. Ajoutons enfin que,

<sup>47</sup> Voir note 29.

<sup>48</sup> J. Spon, *Histoire de la Ville et de l'Etat de Genève*. Lyon 1682, I, 49.

<sup>49</sup> Clair, *op. cit.*, 616.

contrairement à Aulps et même à Balerne, probablement à cause de leur fondation plus ancienne et, en tout état de cause en raison de leur filiation prouvée, ni Hautecombe ni Bonmont ne sont citées une seule fois dans les cartulaires de Molesme, ce qui laisse supposer qu'elles n'ont jamais dépendu directement de cette abbaye, sinon de fait par l'intermédiaire, assuré pour Hautecombe, probable pour Bonmont, du monastère d'Aulps.

Parce qu'elles éclairent l'inégale dislocation de la congrégation de Molesme de part et d'autre du Jura avant 1125, résumons en parallèle les trois séries de cas présentés. Blonay et Saint-Sulpice, création à partir de 1105 sur initiative laïque de deux petits prieurés cures de type bénédictin, avec églises préexistantes données à Molesme, dans la dépendance immédiate de l'abbaye bourguignonne et qui y restèrent toujours. Aulps et Balerne, deux abbayes nées directement ou indirectement de Molesme à une date un peu plus précoce, dans une optique précistercienne, sans églises préalables, et qui rompèrent dès 1120–1124 leurs liens de paternité. Hautecombe et Bonmont, deux petites communautés nées, la première certainement d'Aulps avant 1121, l'autre probablement, avant 1123, et que rien ne permet de penser avoir dépendu juridiquement de Molesme.

On sait par ailleurs que ces quatre abbayes, une fois affranchies, ne tardèrent guère à rejoindre Cîteaux. On a avancé, à juste titre, l'attrait de l'Ordre alors en plein essor, sa spiritualité réformatrice, la sécurité matérielle qu'il proposait, le prestige moral qu'il détenait pour expliquer ces adhésions; autant de raisons qui ne semblent guère faire de doute. On a aussi mis en avant la notoriété exceptionnelle et la capacité de persuasion de saint Bernard, notamment à l'occasion de ses deux voyages vers l'Italie via la Suisse en 1133 et 1135<sup>50</sup>; le rattachement de ces quatre monastères à la lignée claravallienne, une lettre de l'abbé de Clairvaux à Arducius de Faucigny, évêque de Genève, lui recommandant Aulps, Hautecombe et Bonmont<sup>51</sup>, rendent ces arguments vraisemblables. Il semble cependant possible d'aller plus loin en apportant deux éléments de réflexion nouveaux et plus précis.

Force est d'abord de constater que ce mouvement d'adhésion à Cîteaux présente une chronologie exactement *inverse* de celui de la

<sup>50</sup> Anselme Dimier, *Saint Bernard et la Savoie*. Annecy 1948.

<sup>51</sup> Epistola 28.

dislocation de la congrégation de Molesme. C'est Bonmont cette fois qui, la première, franchit le pas dès le 7 juillet 1131<sup>52</sup>, suivie par Hautecombe le 14 juin 1135<sup>53</sup>, par Balerne le 31 mai 1136<sup>54</sup> et par Aulps le 28 juin de la même année<sup>55</sup>, alors que ni Saint-Sulpice ni Blonay ne deviendront jamais cisterciens. Tout se passe comme si le passage à Cîteaux s'était effectué d'autant plus rapidement et moins difficilement que les maisons étaient plus récentes et surtout que leurs liens vis-à-vis de Molesme étaient moins solidement établis. Ce qui est somme toute assez logique.

Il y a peut-être une autre explication à avancer. On ne peut douter un instant que l'affiliation officielle à l'Ordre de Cîteaux n'ait pas été aussi et d'abord une adhésion à son idéal spirituel, à sa volonté de vivre plus strictement la règle de saint Benoît, loin du siècle, de ses richesses et de ses turpitudes, en des endroits appropriés et avec un esprit d'autarcie rejetant les revenus tirés du travail d'autrui. Encore fallait-il mettre en accord la matérialité des faits avec cet idéal. Or il est deux problèmes cruciaux que l'on rencontre presque partout lorsqu'il s'agit d'affiliation avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle d'abbayes bénédictines de fondation récente.

Nombre de monastères étaient en effet installés en des sites qui ne convenaient pas aux exigences cisterciennes, en particulier en raison de l'absence ou de l'insuffisance de l'approvisionnement régulier en eau ou d'une trop grande agitation due à la proximité excessive de voies de passage. Les abbayes qui payèrent d'un transfert sur un site nouveau leur rattachement à Cîteaux se comptent par dizaines; c'est probablement le cas de Migette-Buillon, c'est certainement celui de Cessens-Hautecombe.

Le second problème aussi délicat à résoudre, fut celui de la possession d'églises, généralement celle de la paroisse dont ces monastères relevaient, et que les premiers cisterciens s'interdirent absolument de posséder. Cet obstacle paraît ne s'être posé ni pour Bonmont ni pour Hautecombe qui, de ce fait, purent plus facilement et plus rapidement devenir cisterciens. L'affaire fut difficile pour Balerne que l'on sait avoir multiplié les démarches

<sup>52</sup> Janauschek, *op. cit.*, 20.

<sup>53</sup> *Ibidem*, 34–35.

<sup>54</sup> *Ibidem*, 41.

<sup>55</sup> *Ibidem*, 41–42.

pour détenir l'église paroissiale de Cognoz: et d'obtenir, avant 1117, une première moitié, puis la deuxième avant 1124. Or en même temps que l'abbaye adhéra à Cîteaux, en 1136, son premier abbé cistercien remit cette église entre les mains de l'archevêque de Besançon <sup>56</sup>. Qu'on relise enfin la lettre que saint Bernard adressa à Guérin abbé d'Aulps, sans doute vers 1136 également, lors de l'affiliation de sa maison à Cîteaux. L'abbé de Clairvaux le félicite «d'avoir renoncé à la coutume qu'il avait suivie, aux usages traditionnels de ses prédécesseurs et, touché par la grâce d'en haut, de s'être démis des églises et des bénéfices ecclésiastiques qu'il [Aulps] possédait» <sup>57</sup>. L'on songe bien entendu à l'église de Saint-Cergues <sup>58</sup> que Guy de Faucigny avait donnée à ce même Guérin en 1113, lequel la rétrocéda à l'évêque de Genève en raison de l'adhésion à Cîteaux <sup>59</sup>. On comprend aisément que la mise en conformité avec l'idéal cistercien, sur ce point, ait pu être d'autant plus délicate que la possession était plus ancienne, plus génératrice d'habitudes et de revenus. Et Aulps, première abbaye fondée par Molesme, maison mère de droit ou de fait de toutes les autres de la congrégation bourguignonne dans la région, dans un ultime sursaut d'idéal de son vieil abbé Guérin, d'adhérer la dernière à l'Ordre cistercien.

Dans ces conditions, l'affiliation précoce de Bonmont à Cîteaux est plus facile à comprendre: une abbaye plus récente, sans traditions encore pesantes, peut-être dotée d'une communauté plus proche des aspirations cisterciennes, sans que s'imposent aucun transfert de site ni cession d'églises interdites. Le 7 juillet 1131, avant même les deux voyages de saint Bernard en Suisse, elle bascule la première. L'adhésion à Cîteaux ne semble pas avoir rencontré les mêmes obstacles qu'ailleurs: à Hautecombe, il fallut déménager, à Balerne et Aulps abandonner des églises. A Bonmont, la décision allait apparemment de soi, dans toute sa pureté spirituelle. De telle sorte qu'il est moins surprenant de voir

<sup>56</sup> Benoît Chauvin, Un cas exemplaire de l'esprit cistercien primitif et de son évolution: l'abbaye de Balerne et la possession de l'église de Cognoz, in: Cîteaux, commentarii cistercienses, 31 (1980), 131–162.

<sup>57</sup> Epistola 254.

<sup>58</sup> Saint-Cergues, commune, canton Annemasse, département Haute-Savoie; et non pas Saint-Cergue, Suisse, dont l'église a dépendu, au moins dès 1110, de l'abbaye de Saint-Oyend de Joux. Regeste genevois, n° 253.

<sup>59</sup> Clovis Lugon, Saint Guérin. Genève 1970, 90–91.



le souverain pontife la légitimer de son autorité après coup, sept mois plus tard, en libérant l'abbaye de la tutelle de Balerne, qui venait, moins de deux ans plus tôt, de se faire confirmer la possession de l'église de Cognoz, marquant pour le moins une hésitation entre un pragmatisme bénédictin ainsi renforcé et un idéalisme cistercien absolu difficile à concrétiser.

\*

Il est temps de conclure. Le lien de paternité de Balerne vis-à-vis de Bonmont rompu par le pape Innocent II le 17 février 1132 a sans doute été créé occasionnellement entre 1120 et 1124, après qu'Aulps eut quitté le giron de Molesme et avant que Balerne s'en détache à son tour. Cette émancipation précède l'adhésion naturelle de Bonmont à l'ordre cistercien du 7 juillet 1131 qui ne semble pas avoir rencontré les mêmes obstacles qu'à Hautecombe, Balerne et Aulps. Telles sont du moins les deux directions dans lesquelles peuvent s'orienter les recherches futures que seule une étude systématique approfondie conduite à partir de données contrôlées pourra confirmer ou infirmer. Entre Bourgogne et Savoie, les débuts de Bonmont et ses relations avec Balerne illustrent donc de manière particulièrement intéressante les petits cheminements et la grande histoire de l'élan cistercien de chaque côté du Jura dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

On a vu d'autre part que les lignes de Janauschek à partir desquelles a été ouverte cette enquête datent de 1877. Or il a fallu attendre cent ans pour qu'une rencontre puis un échange de correspondance permettent d'associer pour la première fois, dans la notice de l'*Helvetia Sacra* consacrée à Bonmont<sup>60</sup>, cette abbaye à celle de Balerne à travers un texte pourtant publié depuis 1906!<sup>61</sup> Plus que tout autre argument, ces dates démontrent à l'envi le non-sens historique de la barrière juridique jurassienne et légitiment pleinement le rétablissement de relations effectives entre médiévistes suisses et français. Puisse la table ronde qui les a réunis à Lausanne en 1988 avoir inauguré une collaboration régulière et féconde pour une meilleure connaissance de leur passé commun.

<sup>60</sup> *Helvetia Sacra*, III/3, 87–127, notamment 104, note 16.

<sup>61</sup> Wiederhold, op. cit., I, 32–34, n° 11.